

Les structures intervenant dans le champs de l'ingénierie territoriale du Haut-Rhin

L'INGÉNIERIE, C'EST QUOI ?

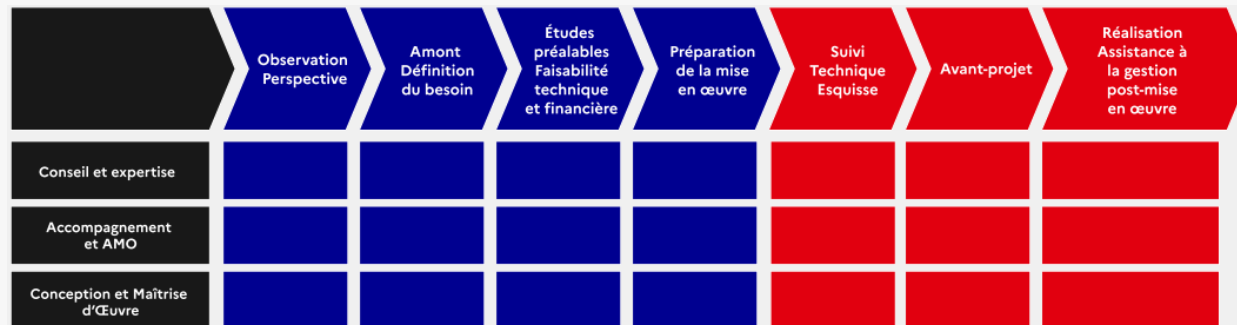
L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. Vous retrouvez la liste des domaines d'intervention des partenaires de ce guide sur la page suivante.

L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé) et elle peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- Conseil et expertise,
- Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Conception de projet et maîtrise d'œuvre

LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Ces prestations entrent, la plupart du temps, dans le champ concurrentiel et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence. Toute collectivité qui souhaite mettre en œuvre un projet, doit s'interroger sur sa situation par rapport aux étapes et besoins d'ingénierie :



Présentations des structures intervenant dans le champs de l'ingénierie territoriale

1. Accompagnement sur mesure
2. Agence de développement d'Alsace (ADIRA)
3. Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)
4. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
5. Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
6. Agence nationale de l'habitat (ANAH)
7. Banque des Territoires – Caisse des Dépôts
- • • 8. Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- • • 9. Chambre d'agriculture (CA)
- • •
10. Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
11. Chambre de métiers d'Alsace (CMA)
12. Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
13. Direction départementale des territoires (DDT)
14. Établissement public foncier d'Alsace (EPFA)
15. Les Pôles d'Équilibre Territorial (PETR)
16. Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PRNBV)
17. Région Grand Est
18. L'ensemble des structures en ingénierie de projet à retrouver sur Aides-territoires



1. L'accompagnement sur mesure

En bref → Le programme permet la **mobilisation des ressources** de l'ANCT et des opérateurs de l'État ou **l'obtention d'une subvention** pour les **projets complexes** pour lesquels il n'existe **pas d'offre d'ingénierie au niveau local**.



> Quels sont les types d'accompagnement et les champs d'intervention ?

Cela dépend de la nature du projet envisagé :

- ✓ Analyse des dynamiques territoriales ;
- ✓ Études ;
- ✓ Montage de dossier ;
- ✓ Mobilisation des expertises requises en ingénierie de projet ;
- ✓ Subvention directe au porteur du projet.

Les champs d'intervention sont variés : revitalisation commerciale, développement économique, mobilité, numérique, transition écologique et énergétique, habitat, tourisme, etc.

> Exemples de collectivités accompagnées dans le Haut-Rhin :

Exemple	Communauté de communes du Val d'Argent	Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
Intitulé du projet	MyTerreHappy	Recyclerie/Matériauthèque
Thématique du projet	Définition de la reconversion d'une friche	Mise en place d'une démarche citoyenne pour l'ouverture d'une recyclerie au sein de la déchetterie

> Comment bénéficier du programme dans le Haut-Rhin ?

→ Prendre contact avec le Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial (BCIAT) par le biais de la boîte fonctionnelle pref-anct@haut-rhin.gouv.fr

→ Envoi de supports documentaires de présentation (objectifs, enjeux, modèle de convention) et la fiche de demande d'accompagnement à compléter.



→ La demande est étudiée par la préfecture et transmise à l'agence qui instruit la demande. Si le projet est retenu, la collectivité réceptionnera la convention à signer, assurera la mise en place de la démarche et évaluera son impact sur le déploiement du projet.

2. Agence de développement d'Alsace (ADIRA)

L'ADIRA accompagne les collectivités territoriales de la région Alsace dans leurs initiatives de développement économique et d'innovation.

Les principales actions de l'ADIRA avec les élus des territoire :

- Accompagner dans la stratégie économique et la promotion du territoire ;
- Assister dans les réflexions stratégiques et assurer l'ingénierie des projets fonciers ou immobiliers tels que zones d'activités, hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs, réhabilitation des friches industrielles ;
- Promouvoir les Plateformes Départementales d'Activités et les zones d'activités ;
- Informer de l'avancement des projets d'entreprise significatifs ;
- Mener des missions de veille réglementaire et d'optimisation des aides publiques ;
- • • - Établir des tableaux de bord économiques détaillés pour le territoire ;
- • • - Poursuivre les échanges transfrontaliers établis, notamment au sein du PAMINA Business Club et du Regio TriRhena ;
- • • - Permettre l'investissement dans le rayonnement du territoire via sa Marque Alsace.

ADIRA Siège

Parc des Collines
68 rue Jean Monnet
68200 MULHOUSE (FRANCE)
Téléphone : 00 33 3 89 60 30 68
E-mail : alsace@adira.com
<https://www.adira.com>

ADIRA COLMAR Pôle Marque Alsace

Au Pôle Marque Alsace à Colmar
Château Kiener
24 rue de Verdun
68000 COLMAR (FRANCE)
E-mail : alsace@adira.com
<https://www.adira.com>

3. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)



Soutien des projets ciblés au regard de la protection de l'eau et des milieux aquatiques sous climat changeant : des aides financières pour accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes

- **Types d'accompagnement** : Les champs d'intervention sont variés : réduction des pollutions domestiques, agricoles, industrielles et artisanales, gestion intégrée des eaux de pluie pour rendre la ville perméable, lutte contre les fuites en AEP, sécurisation de l'AEP, économies d'eau, reconquête de la qualité des captages, biodiversité, renaturation des cours d'eau, préservation des zones humides, etc.
- **Porteurs de projet** publics ou privés, également associatif ; Subvention directe au porteur du projet
- **Forme des aides** : subventions isolées mais préférentiellement dans le cadre de CTEC et CIEC - Contrat de Territoire Eau & Climat (programmation pluriannuelle)



➤ **Champs d'intervention**

Sont retenues les dépenses éligibles relatives principalement :

- ✓ Aux travaux (parfois plafonnés selon nature des travaux)
- ✓ Aux études préalables
- ✓ Aux frais d'ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)

Mais aussi, selon la situation :

- ✓ A l'animation qui permet d'accompagner le déploiement de certaines politiques prioritaires (soutien de l'AT départementale)
- ✓ A l'acquisition foncière
- ✓ Aux PSE – paiements pour services environnementaux
- ✓ Aux MAEc, acquisition de matériel pour changement de pratiques agricoles, etc ...

LE PLAN SÉCHERESSE VALIDE EN OCTOBRE 2022 RENFORCE L'ATTRACTIVITÉ DES AIDES DU 11^{ème} PROGRAMME



DEMANDES D'AIDE A TRANSMETTRE AVANT LE 31/12/2023



> **Comment bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

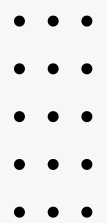
→ Prendre contact avec le chargé d'intervention spécialisé selon la thématique via le standard 03.87.34.47.00 ou la boîte générique agence@eau-rhin-meuse.fr

→ Demande d'aide à déposer sur la plateforme dédiée RIVAGE

→ Dans le cadre du Fonds Vert, l'agence de l'eau est amenée à instruire certaines aides (renaturation des villes et village, biodiversité)

> **Exemples d'actions accompagnées dans le Haut-Rhin : en 2022, ce sont 14 M€ d'aides qui ont été attribuées dans le Haut-Rhin**

CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Amélioration de la protection des captages du Hirtzbach Est (ASS, EP et voiries)	1 128 k€ d'aide sur 3 231 k€ de travaux
COMMUNE DE MASEVAUX- NIEDERBRUCK	Désimperméabilisation des cours d'école Myosotis et Pasteur	145 k€ d'aide sur 200 k€ de travaux
SOCIETE DES CARRIERES DURLINDORF	Gestion quantitative de la ressource en eau : Recyclage des eaux de process dans le cadre d'une évolution de l'activité	546 k€ d'aide sur 928 k€ de travaux
CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS	Travaux d'entretien et de restauration 2022 (zones humides et biodiversité terrestre)	86 k€ d'aide sur 173 k€ de travaux





4. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME est un organe consultant, financier, formateur et expert qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

➤ Quels types de soutien et quels secteurs d'intervention pour les collectivités locales ?

- ✓ Conseil technique : L'ADEME fournit des conseils et une expertise technique pour la gestion durable des ressources et la transition écologique ;
- ✓ Aides financières : L'Agence propose des aides financières et des subventions pour soutenir les projets verts ;
- ✓ Planification territoriale : Elle accompagne les collectivités dans l'intégration des enjeux environnementaux dans leur planification territoriale ;
- ✓ Transition énergétique : L'ADEME soutient les projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- • • ✓ Gestion durable des déchets : Elle apporte son soutien financier et technique ;
- • • ✓ Mobilité durable : L'Agence intervient dans le développement de solutions de mobilité durable au niveau local.

→ L'ADEME intervient sous forme d'appels à projets ou de financements au titre de fonds ou programmes.

Retrouvez les aides financières de l'ADEME Grand Est sur le site AGIR pour la transition.



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites>

L'ADEME Grand Est

Implantée à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne, l'ADEME Grand Est rend possible la transition écologique sur son territoire.





4. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'essentiel sur les subventions ADEME pour les collectivités

L'ADEME dispose de plusieurs leviers de financement comme les Fonds Chaleur, Fonds Économie Circulaire, Fonds Air Bois, Fonds Vert ou encore France 2030.

Une des missions de l'Agence est de traduire ces fonds avec la mise en place de dispositifs d'aides financières pour atteindre les objectifs de la transition écologique sur le territoire français.

Ces aides financières visent à soutenir la planification de la transition écologique de votre territoire, l'accompagnement au changement, les études, la mise en œuvre, les investissements, l'innovation et le partage de solutions en matière de transition écologique.



Planification et accompagnement

- > Territoire Engagé Transition Écologique
- > Accompagnement au changement
- > Changement climatique

Énergie et bâtiment

- > Efficacité énergétique & autre
- > Énergies bois / biomasse
- > Énergies solaires et/ou géothermie
- > Récupération / réseaux de chaleur et de froid

Mobilité, urbanisme et tourisme

- > Mobilité et transports
- > Tourisme durable
- > Qualité de l'air
- > Urbanisme

Économie circulaire et bioéconomie

- > Économie circulaire
- > Alimentation et biodéchets
- > Tri et recyclage
- > Écologie industrielle et territoriale

Sol, agriculture et forêt

- > Sol, agriculture et forêt
- > Friches Industrielles

5. Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut- Rhin (ADAUHR)

L'ADAUHR-ATD a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

missions



Conseil et Assistance aux collectivités alsaciennes

- • •
- • • "Soutenir l'action des Communes et des Intercommunalités"
- • • "Informer, Conseiller, Assister"
- • •



Appui aux services de la CEA

"Nos compétences et nos savoir-faire au service des études et des réflexions de la CEA, et des outils de diffusion et de partage des données"



Études "inhouse" pour les adhérents et dans le domaine concurrentiel

"Intervention en qualité d'assistant à maître d'ouvrage public, maître d'oeuvre d'études d'urbanisme (PLU) et d'aménagement"

métiers, savoir-faire



L'AMÉNAGEMENT

Architectes, Urbanistes, Géographes

Ils conseillent et aident les collectivités à concevoir et produire des espaces et équipements publics de qualité porteurs à la fois d'une identité et d'une créativité.



L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Juristes, Documentalistes

Ils aident les collectivités dans la mise en œuvre des procédures en leur facilitant l'accès aux documents de référence et en assurant un conseil réactif fondé sur une connaissance sans cesse actualisée.



L'URBANISME

Urbanistes, Géographes, Economistes, Juristes, Architectes

En particulier dans sa dimension réglementaire, ils aident les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et à sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme.



LA STRATÉGIE ET LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

Urbanistes, Architectes, Géomaticiens, Managers territoriaux

Avec le concours des techniciens de l'Information, ils apportent des regards et des analyses croisées sur les territoires. Ils contribuent ainsi à l'élaboration de plans d'actions mais également à l'évaluation des politiques publiques menées voire à leurs évolutions.



L'INFORMATION

Cartographes, Statisticiens, Géomaticiens, Informaticiens, Infographistes

Ils composent un véritable centre de ressources (outils, traitements, données) et animent de nombreux observatoires et plateformes SIG (Système d'Information Géographique). Ils contribuent par leurs analyses au pilotage des politiques publiques des collectivités de la CEA.

Coordonnées :

16a avenue de la liberté
BP60467 - 68020 COLMAR Cedex – France

Tel. 03 89 30 13 30
adauhr@adauhr.fr



La mission de l'Anah → améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales

Ses priorités d'intervention :

- **Lutter contre les fractures sociales** (lutte contre l'habitat indigne et dégradé, adaptation du logement à la perte d'autonomie, plan logement d'abord)
- **Lutter contre la précarité énergétique**
- **Prévenir et redresser les copropriétés** (plan initiative copropriétés)



- Encourager les travaux de rénovation et réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats de copropriétés fragiles et en difficulté, et propose aux propriétaires bailleurs privés un contrat pour faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable
- **Être le partenaire privilégié des collectivités territoriales pour leur permettre d'intégrer la dimension du parc privé dans leurs politiques locales de l'habitat**
- Soutenir les associations propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence pour en faciliter la rénovation et la transformation
- Mettre en œuvre le service public de la rénovation de l'habitat

L'offre de services de l'Anah

L'Anah propose aux collectivités un appui méthodologique et des moyens financiers pour mener à bien la définition et la mise en œuvre de leurs projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, notamment dans la revitalisation de leurs centres anciens, leurs opérations de résorption d'habitat insalubre ou de traitement des copropriétés en difficulté.

Les chiffres Anah dans le Haut-Rhin en 2022 :

- 1406 logements rénovés ;
- 18 millions d'euros de travaux générés ;
- 9,2 millions d'euros d'aides de l'Anah ;

Auxquels s'ajoutent 6197 logements rénovés dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov'

Actions en cours en partenariat avec les collectivités :

- OPAH-RU de la CC de la Région de Guebwiller et la CC Alsace Rhin-Brisach
- PIG Habiter Mieux 68
- Plans de sauvegarde de copropriétés sur Mulhouse, Wittenheim et Colmar
- OPAH copropriétés dégradées sur Mulhouse et Illzach

Des études en cours ou récemment terminées pour définir une stratégie d'intervention sur Colmar, Rouffach, Thann et Sainte-Marie-aux-Mines

7. Banque des Territoires – Caisse des Dépôts

L'ingénierie territoriale, au cœur du projet de la Banque des Territoires

Une banque à impacts...

- Sur les sujets porteurs d'avenir et de développement durable, avec un objectif de décarbonation du portefeuille
- En prenant en compte des critères extra-financiers
- Avec des modèles économiques de projets (investissement / prêt) viables sur le long terme

... mettant le client au centre

- • • • Partir des besoins de nos clients pour leur offrir une réponse globale au-delà du financement
- • • • En proposant un appui en amont, dans l'émergence et la structuration des projets
- • • • Avec une offre d'accompagnement qui se structure et complète, se massifie grâce au digital

La banque qui :
Éclaire
Conseille
Guide, propose...
Pour décider

... au service des territoires

- Appuyer les territoires dans les mutations auxquelles ils ont à faire face
- Prendre en compte les spécificités des territoires, notamment celles des territoires à enjeux
- Contribuer à la lutte contre les fractures territoriales et favoriser la cohésion des territoires

... en s'appuyant sur les écosystèmes territoriaux

- Capitaliser sur notre ADN d'animateur d'écosystèmes territoriaux publics et privés
- Rechercher un positionnement « plateforme » en rapprochant notre offre et notre expertise d'autres offres et expertises complémentaires
- Afin de créer un environnement plus riche et attractif pour les acteurs des projets territoriaux au sein des parcours intégrés

Les 4 piliers de l'offre d'ingénierie territoriale financés par la Banque des Territoires

1. Accompagnement sur les thématiques prioritaires

Transformation écologique

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Développement des énergies et réseaux de chaleur

Développement des infrastructures et mobilités vertes

Rénovation des ouvrages d'art

Cycles de l'eau, eau potable et assainissement

Transition alimentaire

Valorisation des déchets

Adaptation des territoires au changement climatique

Sobriété foncière

Cohésion sociale et territoriale

Habitat des personnes âgées

Lieux de soin

Redynamisation territoriale et commerciale

2. Appui renforcé sur les enjeux territoriaux prioritaires *

(notamment dans le cadre des programmes nationaux)

Territoires adressés par un programme national

Villes moyennes / ACV

Petites villes rurales / PVD

Quartiers en politique de la ville / QPV

Territoires à forts enjeux industriels / TI

Territoires de Montagne / Avenir Montagnes

Ruralité (*en préparation*)

Situations géographiques spécifiques sous l'angle de l'adaptation au changement climatique

Territoires du Littoral

Territoires d'Outre-mer

Grandes villes et métropoles

Montagne (hors enjeux tourisme)

3. Appui ponctuel : juridique, financier & innovation dans les projets territoriaux

Ingénierie financière

Recherche de financement

Renseignements juridiques et financiers *

Innovation / data territoriale *

4. Accompagnement de projets territoriaux hors thématiques et enjeux prioritaires à l'initiative des directions régionales

Appui de projets territoriaux sollicité par des acteurs territoriaux et dont l'opportunité est appréciée par les Directions Régionales

Etablissement public créé en 2014

(Laboratoire régionaux des ponts et chaussées, CERTU, SETRA, CETE)

Sous tutelle du Ministère de la Transition écologique

Nos principaux clients (hors État)

36% entreprises

34% collectivités territoriales

18% établissements publics français

Autres (UE, ...)

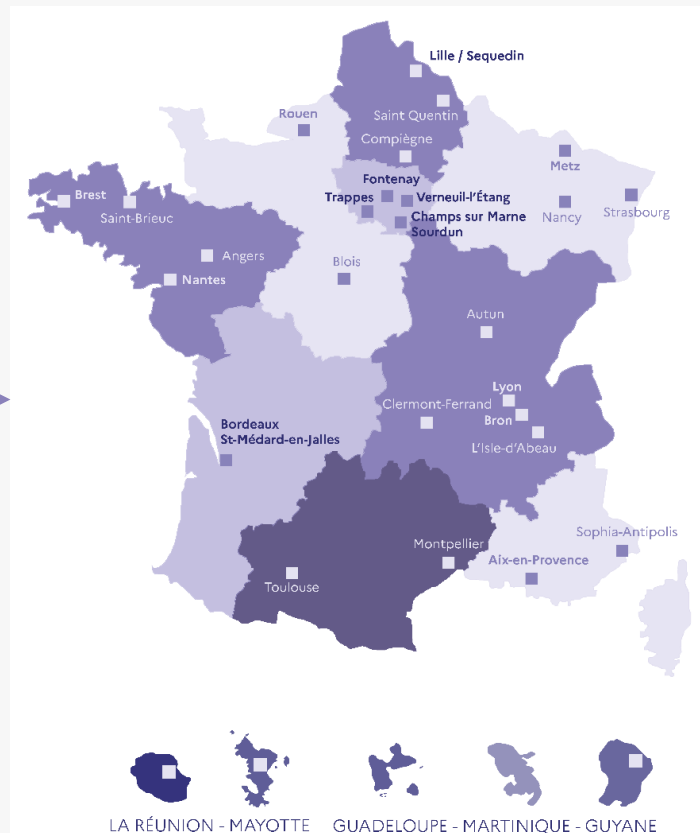
Plus de 2 500 agents

11 Directions Territoriales

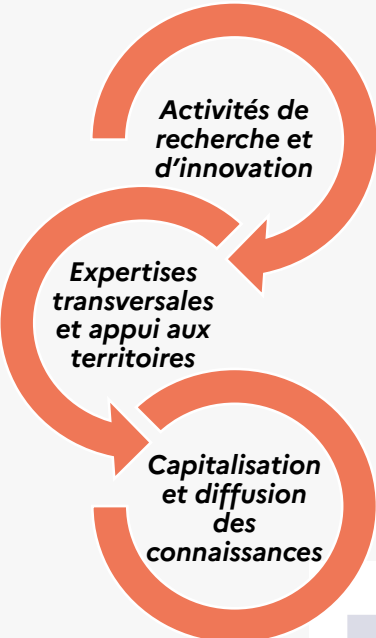
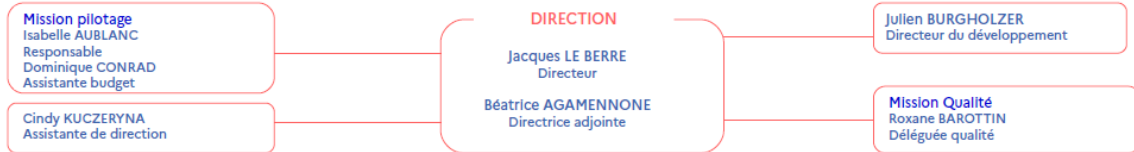
26 sites

+ 3 Directions Techniques

- Risques, Eau, Mer, Fleuves
- Infrastructure et Matériaux
- Territoires et Ville



DIRECTION TERRITORIALE EST



- • •
- • •
- • •
- • •
- • •
- • •

Expertise & ingénierie territoriale

ACCOMPAGNER
les stratégies de transition de l'aménagement des territoires

Mobilités

FAVORISER
des mobilités durables et sécurisées

Bâtiment

AMÉLIORER
l'impact des bâtiments sur le climat et leur qualité d'usage

Infrastructures de transport

SÉCURISER ET PÉRENNISER
les infrastructures de transport en particulier face aux changements climatiques

Environnement & risques

MAÎTRISER
les risques naturels et les impacts sur l'environnement, le climat et la consommation de ressources des projets d'aménagement et de transport

Mer & littoral

ASSURER
la sécurité et le développement durable des activités maritimes et fluviales en maîtrisant leurs pressions sur l'environnement, adapter les territoires maritimes et littoraux aux évolutions du climat

9. Chambre d'agriculture (CA)

La Chambre d'agriculture accompagne les projets des collectivités et des territoires à travers des solutions globales et transversales prenant en compte les enjeux locaux.

Aménager l'espace :

- Élaborer un diagnostic de territoire dans le cadre de vos procédures de planification (SCOT, PLU)
- Identifier les enjeux agricoles majeurs de votre territoire à partir d'une démarche prospective
- Évaluer l'impact d'un projet d'aménagement ou de développement sur l'activité agricole (documents

Accompagner les projets de territoire :

- Élaborer et conduire des programmes d'actions Agricoles
- Animer des groupes d'agriculteurs autour d'un projet de territoire ou de Développement
- Accompagner la structuration et l'évolution des filières Économiques
- Faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs et l'installation des porteurs de projets

Développer les circuits alimentaires de proximité :

- Développer un projet alimentaire territorial
- Connaître l'offre agricole et alimentaire de votre territoire
- Identifier le potentiel de développement des circuits courts sur votre territoire
- Créer des lieux de vente collectifs de produits locaux en circuits courts : marchés, paniers, distributeurs, drives, magasins de producteurs...
- Informer et sensibiliser les consommateurs à l'alimentation de proximité

Développer l'approvisionnement local de la restauration collective :

- Connaître l'offre agricole et alimentaire de votre territoire pour la restauration collective
- Mettre en oeuvre la loi EGAlim sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité
- Développer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, en gestion directe ou en gestion concédée
- Organiser la mise en relation entre fournisseurs et acheteurs

9. Chambre d'agriculture (CA)



Contribuer à la gestion durable de l'eau :

- Élaborer et animer des programmes d'action sur les aires d'alimentation de captages pour lutter contre les pollutions par les nitrates et les produits Phytosanitaires
- Élaborer et animer des programmes d'action contre les coulées d'eau boueuse et les inondations
- Accompagner les projets et la gestion multi-acteurs de l'eau à l'échelle d'un bassin (projets de filières, plantation de haies, médiation et animation)

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages :

- Élaborer et animer des documents d'objectifs, des plans d'action environnementaux et des plans de gestion d'espaces urbains et ruraux
- Réaliser des diagnostics biodiversité à l'échelle territoriale ou locale
- Élaborer des plans de gestion des espaces boisés, des haies et du bocage
- Accompagner les porteurs de projet sur la compensation écologique

Œuvrer pour la transition énergétique, le climat et l'économie circulaire :

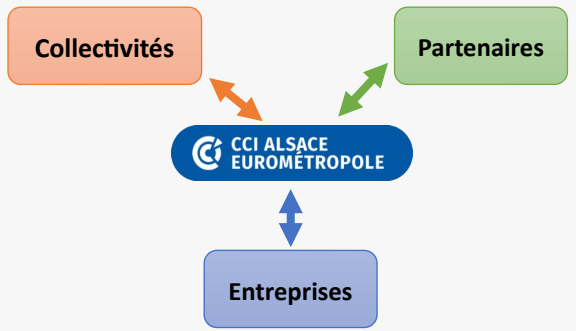
- Accompagner durablement la structuration des filières énergétiques
- Réaliser des études d'opportunités et animer des projets de production d'énergies renouvelables
- Sensibiliser les acteurs économiques, associatifs et le grand public aux enjeux énergétiques et climatiques
- Accompagner la gestion des déchets agricoles et organiques sur votre territoire

Favoriser les liens entre citoyens et monde agricole :

- Organiser des manifestations agricoles festives sur votre territoire
- Créer et animer des actions pour favoriser la rencontre entre agriculteurs et habitants
- Être accompagné pour promouvoir le "vivre ensemble" entre résidents et agriculteurs

10. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Un positionnement
à la **jonction**
des différentes sphères
territoriales ...



... une vision transversale :
attractivité des territoires +
compétitivité des entreprises



Missions d'ingénierie territoriale
Vos Contacts :

- • •
- • •
- • •
- • •
- • •

Olivier SCHMITT
 Directeur Attractivité et Développement des Territoires
o.schmitt@alsace.cci.fr

Aziz DERBAL
 Directeur Commerce & Activités de proximité
a.derbal@alsace.cci.fr

32
opérations soutenues

Les dynamiques commerciales :

Attractivité commerciale des centralités
 Dynamiques commerciales (UC)
 Observation et aides à la décision

Foncier/immobilier :

- Tout au long de la chaîne :
- Planification/urbanisme
 - Inventaire/diagnostic
 - Stratégie foncière
 - Outil de suivi des ZAE
 - Offre et demande

Les mobilités :

- Etudes mobilités territoriales, zooms filières, PDMIE
- Accompagnement ZFE
- Diagnostics flottes de véhicules
- Salon Trendy « Mobilités & énergies »

**LE FONDS D'AIDE FAIT BOUGER
 LES UNIONS COMMERCIALES !**

Bilan de l'opération 2022

RÉPARTITION DES AIDES PAR TYPE DE PROJET

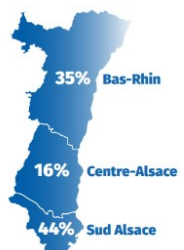


56%
Projets de promotion & communication



44%
Projets de trafic & fidélisation

RÉPARTITION DES AIDES PAR TERRITOIRE



La continuité commerciale et l'effet de masse

Maintenir les équipements créateurs de flux

Travailler l'effet vitrine du cœur de ville

L'accessibilité

Le stationnement

Enchanter le client

Les parcours marchands

La gestion de l'immobilier marchand

L'offre de marché

Les services à la clientèle

Réaliser un inventaire des Zones d'Activités Économiques et devenu obligatoire, la CCI vous accompagne



Réalisation de l'**inventaire** réglementaire

Rédigez avec nous le dossier d'Inventaire de Zones d'Activités Économiques, pour que vous soyez conformes avec la nouvelle législation.



Conduite d'un **diagnostic** d'analyse territoriale

Transformez cette évolution réglementaire en opportunité et profitez-en pour enrichir votre base de données. Via une analyse des différentes zones d'activités de votre territoire, nous pourrions établir un bilan à T0.



Accompagnement à l'élaboration d'une **stratégie**

Vous souhaitez aller plus loin ? Nous vous apportons l'expertise et les contacts de la CCI, au service des enjeux et des objectifs que vous avez définis pour votre territoire.

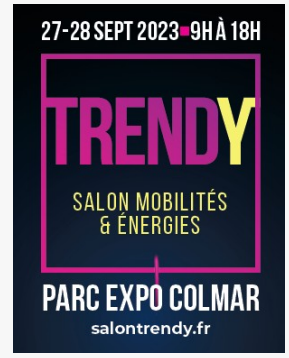


Mise en place du **suivi**

Soyez dans l'anticipation en vous équipant d'un outil évolutif de suivi des ZAE de votre territoire. Nous vous accompagnerons ainsi jusqu'en 2029, date butoir pour la réactualisation de l'inventaire.



un bâtiment industriel, un bureau, un entropôt, un local commercial, un terrain...



- Vous êtes :
- professionnel de l'immobilier
 - collectivité territoriale
 - dirigeant d'entreprise
 - notaire, expert-comptable
 - particulier...

Bénéficiez du réseau CCI pour **diffuser vos annonces** et **augmenter votre visibilité** auprès des porteurs de projet et entrepreneurs.

11. La Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)

La CMA accompagne les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie en faveur des artisans et des artisans-commerçants pour l'attractivité des territoires



Quels sont les accompagnements de la CMA pour les collectivités ?



- Etat des lieux de l'artisanat local, évolution et projection
- Valorisation et accompagnement des métiers d'art, tourisme de savoir-faire (**Sens et Matières®**)
- **Enquêtes thématiques en lien avec les problématiques artisanales locales, conduite de projets (métiers d'art, ...)**
- Parcours de transition écologique et énergétique pour les artisans : Sensibilisation, conseil, diagnostics (environnement, économie circulaire, mobilité, énergie, eau), accompagnement des entreprises, labellisation et valorisation de leur action : label national Ecodéfi®, label Imprim'vert
- **Valorisation des artisans de la réparation : labellisation Répar'Acteurs®, annuaire national des artisans de la réparation**
- Parcours numériques pour les PME et TPE (Sensibilisation, ateliers)

➤ **Accompagnement et promotion des entreprises et de la collectivité avec la nouvelle marque ARTISAN d'ALSACE® qui complète l'écosystème de la Marque ALSACE®**



- Fête de l'artisanat
- Accueil, information, orientation, accompagnement et conseil des porteurs de projets, créateurs, repreneurs, des publics en reconversion, réunions délocalisées à la demande de la collectivité
- Préparation à la transmission d'entreprise (forums, rdv personnalisés avec des spécialistes, accompagnement, évaluation)

Comment bénéficier de l'accompagnement de la Chambre de Métiers d'Alsace dans le Haut-Rhin ?

Contactez la Direction Economique -Pôle Territoire
03.89.75.31.51 fbarrault@cm-alsace.fr

Rendez-vous pour présentation d'un 1^{er} niveau d'état des lieux de l'artisanat de votre territoire

Qui ?

La Chambre de Métiers d'Alsace, aux côtés de l'ADIRA et des organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, a créé la **marque ARTISAN D'ALSACE**

Pourquoi ?

- ✓ Identification des entreprises artisanales sur le
- ✓ territoire alsacien
- ✓ Avantage compétitif
- ✓ Sentiment d'appartenance
- ✓ Valorisation des savoir-faire
- ✓ Culture des talents

Pour qui ?

- • • Entreprises inscrites depuis au moins 3 ans au Registre
- • • National des Entreprises (RNE) relevant du secteur des
- • • métiers et de l'artisanat et approuvées par un comité
- • • d'accréditation (composé des représentants d'une
- • • Organisation professionnelle, de l'ADIRA et de la CMA)

L'objectif

Rendre plus compétitives les entreprises alsaciennes de votre territoire

Booster l'image de l'artisanat qui participe aussi à **l'attractivité de votre territoire,**

Promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire de l'artisanat alsacien, **vos engagement, leur talent**

La marque ARTISAN D'ALSACE pour :

- > **valoriser les entreprises de proximité**
- > **encourager les consommateurs à acheter local**
- > **renforcer l'attractivité de votre territoire en incitant les artisans à rejoindre la marque Artisans d'Alsace**

www.marque-artisan.alsace

3 formules d'accompagnement des territoires

Contactez la CMA : fbarrault@cm-alsace.fr

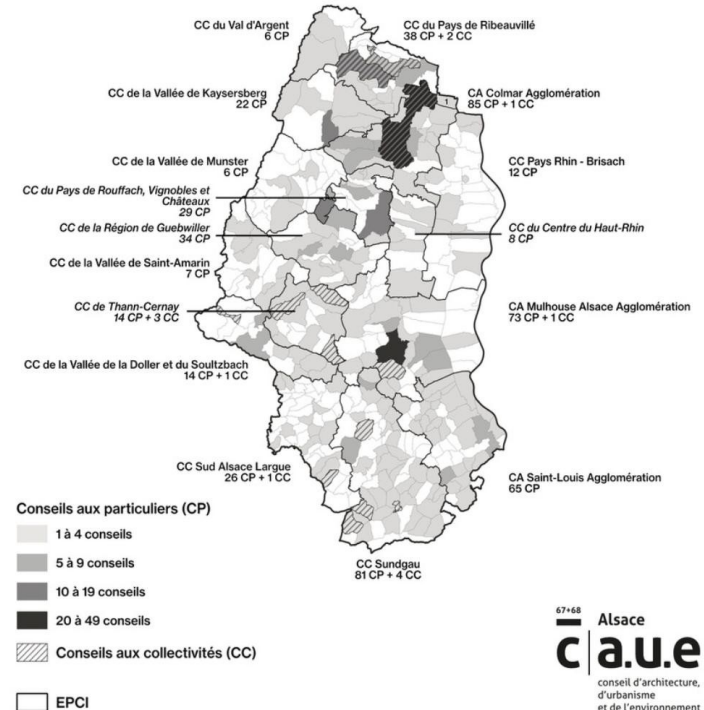
12. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Les missions :

- **Conseiller** → « ... Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... » / *Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4*
- **Sensibiliser** → « ... Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.. » / *Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3*
- **Former** → « ... Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. » / *Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2*
- **Informier** → « Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... » / *Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1*

Répartition des conseils en 2022 dans le département du Haut-Rhin

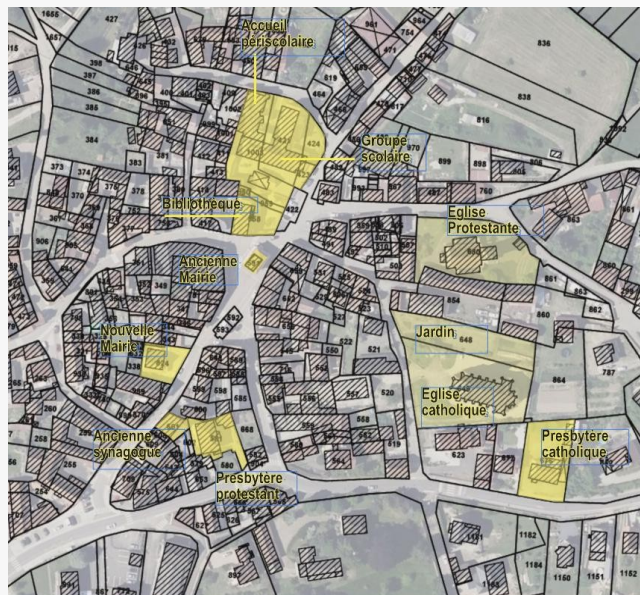
521 conseils aux particuliers et 13 conseils aux collectivités





PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité



L'approche CAUE →

L'accompagnement dédié du CAUE comporte notamment :

- L'inventaire des bâtiments et emprises publiques ;
- La lecture réglementaire (protection, constructibilité, servitudes) ;
- La lecture historique / patrimoniale, analyse des usages / usagers (type, nombre d'heures, fréquence) ;
- L'analyse coûts / charges ;
- L'intégration des acteurs / financeurs et leurs logiques (usagers, CeA, ADEME, ABF) ;
- La production d'outils de décision / d'évaluation (hypothèses, coûts, financement, opportunité, priorité) ;
- L'élaboration d'une stratégie sur la durée.

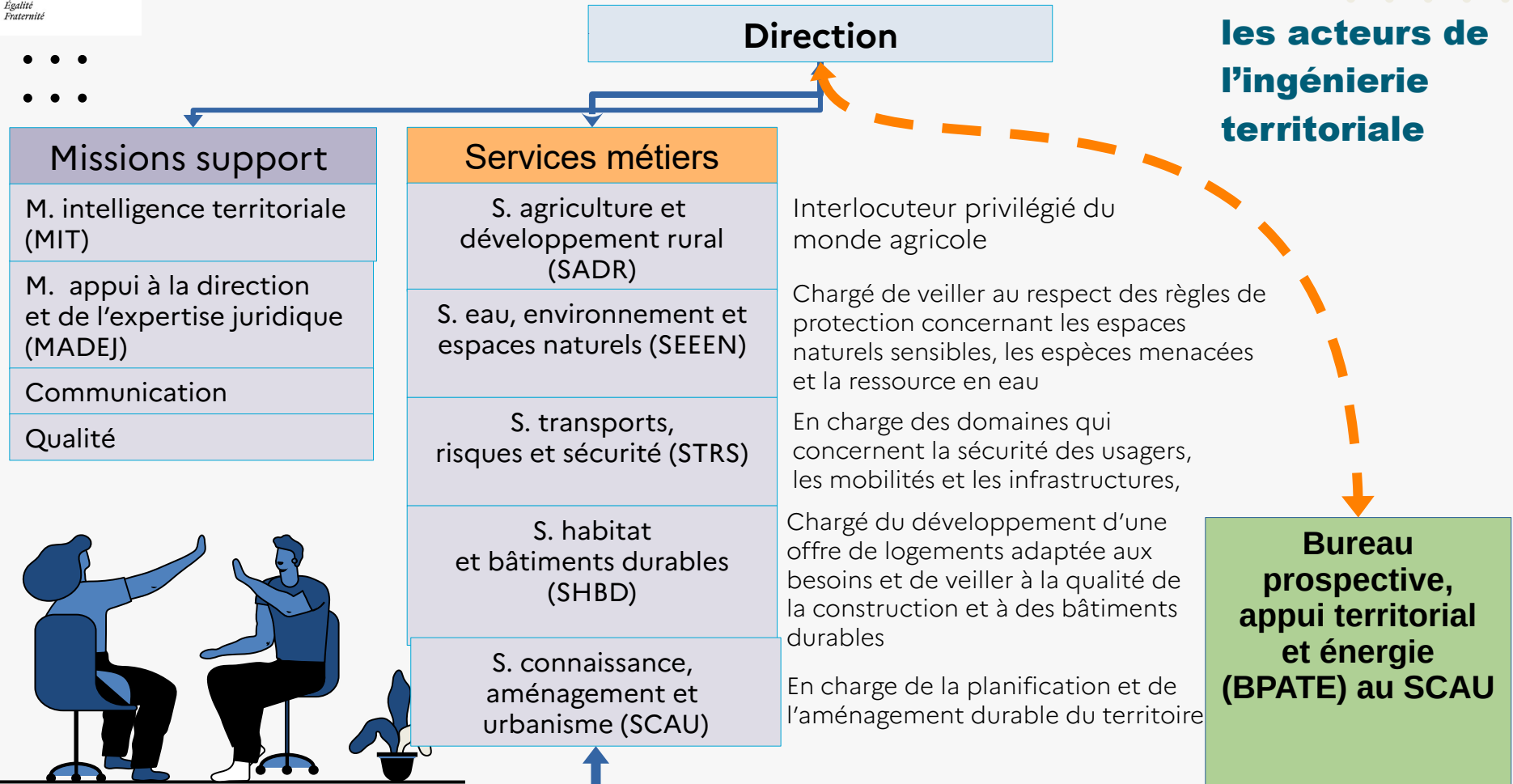


- • •
- • •
- • •
- • •
- • •

Stratégie de gestion et de valorisation du patrimoine bâti communal

13. La Direction Départementale des Territoires

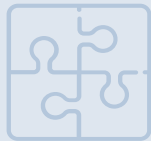
L'interface avec
les acteurs de
l'ingénierie
territoriale



L'accompagnement et la transversalité, missions du BPATE

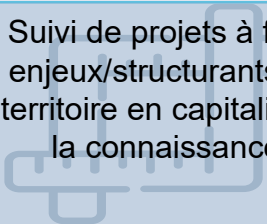
- Assurer un accompagnement de projets coordonné et proportionné en fonction de critères partagés et au regard des enjeux des politiques publiques
- Accompagner l'accélération de la transition énergétique notamment en accompagnant le déploiement des énergies renouvelables
- Accompagner l'accélération de la transition écologique en accompagnant les projets liés à l'adaptation au changement climatique avec le principe de sobriété (foncière, énergétique, ...)

Apport méthodologique



- Orienter les porteurs (outils méthodologiques, financiers, sites internet)
- Coordonner l'expertise au sein de la DDT entre les services métiers
- Accompagner le déploiement des nouveaux dispositifs réglementaires (État accompagnateur)
- Médiateur/facilitateur/concertation avec la neutralité de l'État

Suivi de projets à forts enjeux/structurants du territoire en capitalisant la connaissance



- **Être l'interlocuteur de la préfecture en lien avec l'ANCT** : fonctionnement en binôme
- Donner un avis technique de la DDT sur sollicitation externe sur la base d'une coordination inter-service et leurs contributions pointues portant sur les métiers des services
- Répondre aux sollicitations des élus, CC, PETR, EPCI ayant des projets structurants, en amont de ces projets
- Suivre les projets liés à la montagne en lien avec le commissariat du Massif

Référent EnR pour la DDT



- Participer à la planification des EnR en lien avec le SP référent (SG)
- Référent du fond d'amortissement des charges d'électrification en milieu rural (FACé)
-

14. Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA)

L'EPF d'Alsace accompagne toutes les collectivités dans la mise en œuvre de leur **politique foncière**. Il répond aux besoins de toutes les communes, petites ou grandes, et s'adapte à divers contextes opérationnels : ingénierie dédiée au foncier, diagnostics immobiliers, négociation, évaluation, acquisition, travaux et rétrocession.

Habitat :

- Accompagner les communes pour une offre équilibrée, diversifiée et accessible de nouveaux logements
- Soutenir les politiques de l'habitat
- Devenir plus pragmatique et plus efficace sur les enjeux et les besoins de logements aidés.

Développement économique :

- Soutenir le développement économique local
- Aider les plus petites collectivités dans leur politique de revitalisation des centres-bourgs
- Rationaliser la consommation foncière des zones d'activités

Équipements publics et collectifs :

- Favoriser le développement des équipements publics dans les centres-Bourgs
- Mettre en valeur le patrimoine local
- Permettre l'aménagement d'espaces publics pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie

Friches :

- Assister les collectivités dans la démarche de reconversion des friches
- Opportunités de renouvellement urbain
- Aider à la valorisation patrimoniale de certaines friches présentant des qualités architecturales et symboliques

QUEL EST LE PARCOURS D'UN PROJET ?

Une collectivité, par le biais du maire ou d'un agent territorial, présente les intentions de son projet à l'EPF d'Alsace. Les discussions permettent de solliciter l'ingénierie interne à l'EPF d'Alsace et, selon le cas, de solliciter les membres du Réseau d'Ingénierie (ATIP, ADIRA, CAUE, ADAUHR, Parcs Naturels, CEA ...) pour assurer toutes les étapes du développement territorial.

Le Conseil d'Administration de l'EPF examine et valide l'acquisition. L'EPF mène les négociations amiables, ou exerce par délégation le droit de préemption urbain voire conduit une expropriation.

L'acquisition faite, les biens sont « portés » et gérés par l'EPF – pendant un temps donné. Ce temps de portage peut permettre à l'EPF, ou à la collectivité, d'effectuer des opérations de « proto-aménagement », étape qui consiste à préparer le foncier avant d'être aménagé. Des opérations de désamiantage, de déconstruction ou de dépollution, pourront être éventuellement réalisées et/ou prises en charge partiellement par l'EPF d'Alsace.

Dernière étape : la rétrocession du bien finalise le projet. Les biens sont revendus aux collectivités soit au prix d'acquisition, soit à un coût moindre par le biais de minorations foncières. Cette maîtrise foncière aux mains des collectivités permet la régulation des prix du marché et la gestion des projets des territoires.



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15. Les Pôles d'Équilibre Territorial (PETR)

Les PETR sont des établissements publics associant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour coordonner un projet de territoire commun entre des villes petites et moyennes et des territoires ruraux.

La présence de quatre PETR dans le Haut-Rhin (dont un à cheval sur le Bas-Rhin) témoigne de la diversité territoriale du département, permettant une approche adaptée aux spécificités locales et favorisant la collaboration interterritoriale. Cette configuration renforce la flexibilité d'intervention, la proximité avec les réalités locales, et offre la possibilité de développer des expertises spécialisées pour répondre efficacement aux enjeux variés du Haut-Rhin.

**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET
RURAL DU PAYS DU SUNDGAU - PETR**



PAYS DU SUNDGAU

39 Avenue du 8ème Régiment de Hussards
Quartier Plessier – Bâtiment 15

68130 ALTKIRCH
Tél. 03 89 25 49 82

Mail : info@pays-sundgau.fr

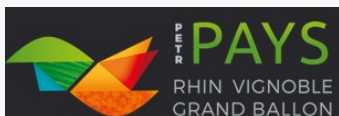


**Pays
Thur Doller**

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

L'Embarcadère, 5 rue Gutenberg
68800 Vieux-Thann

Tel. 03 89 35 70 96
info@pays-thur-doller.fr



PETR DU PAYS RVGB

Espace Florival

170, rue de la République
68500 GUEBWILLER

Tél : 03 89 83 71 90



**Pôle d'Équilibre
Territorial et Rural**

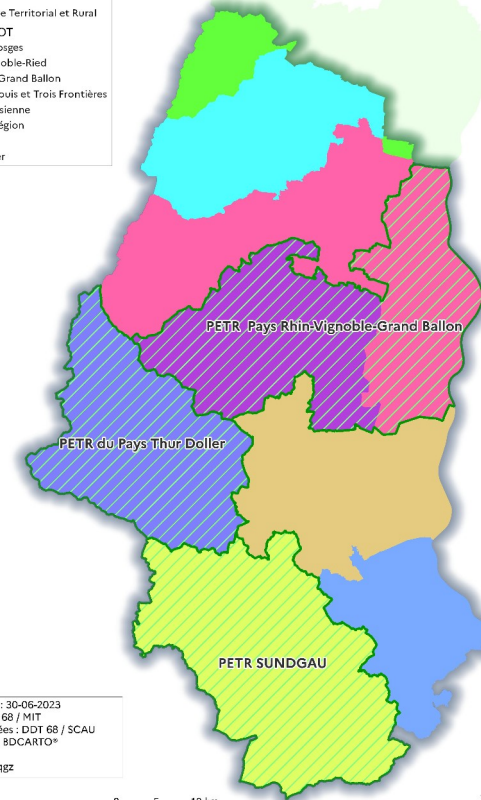
Adresse

15 Boulevard Leclerc
67600 SELESTAT
03 88 92 12 10



Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
Emprises des SCOT
Colmar-Rhin-Vosges
Montagne-Vignoble-Ried
Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Pays de Saint-Louis et Trois Frontières
Région mulhousienne
Sélestat et sa région
Sundgau
Pays Thur Doller

**Emprises des SCOT
(Schémas de Cohérence Territoriale)
Emprises des PETR
(Pôles d'Équilibre Territorial et Rural)**



Date de création : 30-06-2023
Réalisation : DDT 68 / MIT
Sources de données : DDT 68 / SCAU
Référentiel ©IGN BDCARTO®
HR_SCOT_PETR.agz



15. Les Pôles d'Équilibre Territorial (PETR)

Les élus locaux trouvent dans les PETR du Haut-Rhin des partenaires prêts à les accompagner dans l'application de l'ingénierie, alignée sur leurs missions spécifiques.

PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

- Plan climat air énergie territorial
- Espace conseil France Rénov'
- Energies solaires
- Conseil en énergie partagé
- Programme LEADER
- Écologie industrielle territoriale
- Schéma de Cohérence Territorial

Retrouvez toutes les missions du PETR PRVGB sur <https://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/>

PETR Pays Thur Doller

- Plan climat
- France Rénov'
- Mobilités alternatives
- Schéma de Cohérence Territorial
- Programme LEADER
- Projet alimentaire territorial et contrat local de santé
- Écologie industrielle territoriale
- Tourisme : avenir montagnes

Retrouvez toutes les missions du PETR PTD sur <https://www.pays-thur-doller.fr/>

PETR Pays du Sundgau

- Plans de mobilité
- Schéma directeur cyclable
- Schéma de Cohérence Territorial
- Accompagnement à la rénovation énergétique et certificats d'économie d'énergie
- Énergies renouvelables
- Plan de paysage
- Projet alimentaire territorial
- Programme LEADER

Retrouvez toutes les missions du PETR PS sur <https://www.pays-sundgau.fr/>

PETR Sélestat Alsace Centrale

- Études de mobilité
- Schéma de Cohérence Territorial
- Accompagnement à la transition énergétique
- Accompagnement à la rénovation de l'habitat
- Projet alimentaire territorial
- Industries et organisations novatrices et solidaires
- Transfrontalier, liaisons rhénanes

Retrouvez toutes les missions du PETR SAC sur <https://selestat-alsace-centrale.fr/>

16. Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)



Le PNRBV dispose d'une ingénierie pour accompagner les élus de montagne sur le développement durable, la préservation de l'environnement et le bien-être des populations locales.

Nature et biodiversité :

- Schéma de la biodiversité et quiétude de la faune sauvage
- Sites Natura 2000
- Réserves Naturelles Nationales



Toutes les actions du Parc sur <https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/>

Urbanisme et aménagement :

- Eco-constructions et éco-rénovations
- Stratégie climat et transitions énergétique
- Paysages et accompagnement à la gestion raisonnée de consommation des espaces publics

Développement économique :


- Marque Valeurs Parc naturel régional
- Plan Avenir Montagnes Ingénierie
- Valorisation des filières agricoles et du bois
- Eco-tourisme

Accueil des publics, vie sociale :

- Promotion touristique
- Appels à projets pédagogiques
- Scolaires

Parc naturel régional
des Ballons des Vosges
1 Rue du couvent
68140 Munster

 03 89 77 90 20

 info@parc-ballons-vosges.fr



Soutien à l'ingénierie de projet proposée par la Région Grand Est

Appui à la mise en œuvre des PTRTE

Dispositif Région : Soutien à l'ingénierie territoriale

Bénéficiaires : PETER, Syndicat mixte ou association de Pays, engagé dans une démarche de PTRTE, EPCI en cas d'absence de structures de type PETER, engagé dans une démarche de PTRTE.

Aide pour 2 postes maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par poste (40% du montant des dépenses) : un poste de chargé de mission thématique et un poste de direction au prorata des missions d'animation/chef de projet.

Soutenus : PETER Pays du Sundgau, Pays Thur Doller, Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

Friches

Dispositif Région : Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères

Bénéficiaires : commune, EPCI, syndicat mixte, EPF, SPL et SEM agissant pour le compte d'une collectivité (dans le cadre d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'une concession d'aménagement).

Aide à la réalisation d'études d'anticipation en amont de la fermeture programmée d'un site et études de vocation liées à la requalification (vocation, programmation, diagnostic amiante, etc.). **Taux maximum de 50%** du coût de l'étude TTC. Plafond d'aide : 30 000 € pour les études d'anticipation et 50 000 € pour les études de vocation.

Soutenus : la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin pour l'étude de requalification de la friche Interglas à Malwerspach.

Soutien à l'ingénierie de projet proposée par la Région Grand Est

Centralités

Dispositif Région : Soutien aux centralités rurales et urbaines

Bénéficiaires : commune identifiée comme une centralité rurale ou urbaines par la Région Grand Est

Aide à la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de revitalisation ou de renforcement des fonctions de centralité ou étude thématique pour approfondir un enjeu prioritaire (santé, commerce...).

Taux d'intervention entre **20%** (centralités urbaines) et **50%** (centralités rurales) du coût de l'étude, plafond de l'aide entre 40 000 € (centralités rurales) et 50 000 € (centralités urbaines).



Petites Villes de Demain

Dispositif Région via les crédits dédiés de la Banque des Territoires : Soutien aux études des Petites Villes de Demain

Bénéficiaires : commune lauréate du programme Petite Ville de Demain de l'État

Aide régionale pouvant aller jusqu'à 50% maximum du coût des études stratégiques ou pré-opérationnelles.

Soutenus : Commune d'Orbey pour une prestation d'AMO pour le lancement d'un concours d'idées pour redynamiser le bourg-centre.



18. L'ensemble des structures en ingénierie de projet à retrouver sur Aides-territoires

La plateforme en ligne Aides-territoires centralise l'offre d'ingénierie de projet et financière. Elle a été créée dans le but de contribuer gratuitement à une meilleure symétrie dans l'accès aux aides et à l'égalité entre les territoires.



Un moteur de recherche d'aides par territoire et type de projet



Un système d'alertes mails pour gagner du temps de recherche



Un espace de travail collaboratif qui facilite le suivi de vos projets



Des projets publics et déjà subventionnés portés par d'autres collectivités pour s'inspirer

Des tutoriels sont disponibles pour les collectivités souhaitant un accompagnement sur l'utilisation de la plateforme :

Aides-territoires organise 2 fois par mois des webinaires de démonstration de la plateforme afin de montrer pas à pas comment utiliser de manière optimale pour la recherche d'aides.

L'équipe d'Aides-territoires est aussi présente lors d'évènements locaux tel que le salon des maires du Haut-Rhin, pour faire des démonstrations en présentiel.

Une collectivité peut créer autant de comptes sur le site qu'elle le souhaite : élus, agents, secrétaire de mairie etc.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/cartographie/68-haut-rhin/porteurs/>